

Bangkok, le 12 décembre 2017

## **Procès-verbal du Conseil d'Établissement** **Du 16 novembre 2017**

Le conseil d'établissement est présidé par M. Joël PLANTÉ, proviseur du LFIB.  
Ouverture de séance : 17h45. Le quorum est atteint (16 membres votants)

### Présents à l'ouverture des travaux (membres votants) :

Représentants de l'administration : M. PLANTÉ (président), M. VANNIER, Mme SCHMITT, M. GERARD, M. LASNEL (secrétaire de séance).

Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation : Mme YENSUDCHAI, M. FISCHER, M. DALLOIS, M. COUET, M. GAUTHIER.

Représentant des personnels administratifs : Mme MERCIER.

Représentants élus des délégués d'élèves du second degré : M. GOUMY.

Représentants élus des parents d'élèves : Mme ZOCCOLA, M. PATINIER, M. de REBOUL, Mme BARBIER.

Suppléants présents sans droit de vote : Mme NITH, Mme DUCORNEZ.

Membres invités présents : M. MASSIEUX, Mme BOURANATHAVORN, M. UNAHARAT, M. BAUCHET, M. MEYER.

Membres excusés: M. VALERY, Mme PEYTEL, M. MINÉ, M. LEGRAND.

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil.

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement
- 3) Désignation d'un secrétaire de séance
- 4) Approbation du PV du conseil du 20 juin 2017
- 5) Présentation et installation des instances issues du CE :
  - a. Conseil du premier et du second degré
  - b. Conseil de discipline
  - c. CVL, CVC et CESC
- 6) Présentation du conseil pédagogique et du conseil cycle 3 et du conseil école / collège
- 7) Bilan pédagogique 2016-2017
- 8) Voyages et sorties et projets pédagogiques
- 9) Carte des emplois
- 10) Fonctionnement de l'établissement :
  - a. Calendrier des événements de l'année scolaire (Projet)
  - b. Section internationale
  - c. Orientation
  - d. Autres
- 11) Présentation du plan de formation des personnels (sur proposition de la cellule de formation continue).
- 12) Questions diverses.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **2) Adoption du règlement intérieur du CE**

M. PLANTÉ, Proviseur, présente le règlement intérieur du CE. Il évoque la durée maximale du conseil d'établissement, qui est fixée à 3 heures. Il rappelle que ce sont les questions diverses qui prennent en général le plus de temps.

Le règlement intérieur du CE est soumis au vote.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **3) Désignation d'un secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance pour le CE du 16 novembre 2017 est M. LASNEL, responsable RH et représentant de l'administration.

Conformément au règlement intérieur du CE, il est convenu qu'il y aura une alternance pour les PV des sessions ordinaires entre les représentants des enseignants, l'administration et les représentants des parents d'élèves.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **4) Approbation du PV du conseil du 20/06/2017**

Ce PV a été envoyé par courrier électronique est soumis au vote. Aucune remarque n'ayant été formulée dans les délais impartis il a été mis en ligne, conformément à ce qui avait été validé lors du précédent CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **5) Présentation et installation des instances issues du CE**

M. PLANTÉ, Proviseur, présente les diverses instances concernées et leur composition proposée.

### **a) Conseil du premier et du second degré**

M. PLANTÉ, Proviseur, soumet la liste des membres conseil du premier degré et du conseil du second degré à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

### **Conseil de discipline du collège et du lycée**

Les conseils de discipline du collège et du lycée se réunissent sur convocation du Proviseur pour traiter d'un cas relevant de sa compétence. Il est rappelé que seul le conseil de discipline peut prononcer une exclusion définitive de l'établissement.

Page 2 sur 7

M. PLANTÉ, Proviseur, soumet la liste des membres du conseil de discipline à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

b) Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), Conseil de la Vie Collégienne (CVC), Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Les parents s'interrogent sur la fusion du CVL et du CVC. M. PLANTÉ, Proviseur, explique que les problématiques concernent le collège comme le lycée, et que cette fusion simplifiera la prise de décision.

M. GERARD, CPE, insiste sur le rôle actif des représentants des collégiens dans ces conseils : ils ne sont pas intimidés et leur participation les prépare à l'exercice de leurs responsabilités les années suivantes.

M. GERARD, CPE, félicite les élèves du 2nd degré pour leur implication lors des élections de leurs représentants aux différentes instances.

M. PLANTÉ, Proviseur, soumet la liste des membres du CVC et du CVL à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

M. GERARD, CPE, rappelle que le CESC du LFIB est parmi l'un des plus actifs, notamment en termes d'actions de prévention de la zone Asie Pacifique des lycées français de la zone.

M. PLANTÉ, Proviseur, soumet la liste des membres du CESC à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **6) Présentation du conseil pédagogique et du conseil cycle 3 et du conseil école / collège**

M. PLANTÉ, Proviseur, présente les conseils, leur composition et leurs objectifs.

Le conseil pédagogique est réservé au second degré. Il est présenté par M. PLANTÉ, Proviseur, et compte un représentant par domaine disciplinaire et une représentation par niveau. Il traite toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique du secondaire. Cette instance sera le principal support de travail notamment concernant l'évolution du projet d'établissement. Au primaire le conseil des maîtres est l'équivalent du conseil pédagogique.

Le conseil école / collège permet de faire le lien entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré et le conseil de cycle 3 permet de travailler du CMI à la 6<sup>ème</sup> qui sont désormais dans le même cycle. Il permet notamment une prise en charge des difficultés scolaires plus rapide en 6<sup>ème</sup> grâce à un partage d'information avec les enseignants de primaire.

M. PLANTÉ, Proviseur, communiquera pour information la liste des membres du conseil pédagogique, du conseil de cycle 3 et du conseil école/collège une fois toutes ces instances installées.

## **7) Bilan pédagogique 2016/2017**

M. PLANTÉ, Proviseur, présente et commente le bilan pédagogique au titre de l'année 2016-2017. Il rappelle qu'il a repris le format validé l'an dernier.

M. de REBOUL, représentant élu de parents d'élèves se pose la question du taux de réussite au baccalauréat littéraire qui est en décalage avec les autres séries. Le Proviseur explique la spécificité des 2 élèves qui ont échoués à l'épreuve et que statistiquement 2 élèves sur 8 ont une incidence.

Les représentants des parents d'élèves demandent que les nombreuses réalisations du CESC soient mieux mises en valeur sur le site du LFIB.

Le bilan pédagogique est soumis à l'approbation du CE

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **8) Voyages et sorties et projets pédagogiques**

M. PLANTÉ, Proviseur, insiste sur le grand nombre de projets pédagogiques présentés au CE : 77 projets pour l'année scolaire 2017-2018. Ces projets nombreux sont reflètent le dynamisme des équipes pédagogiques du LFIB. Il rappelle toutefois que certains projets ne verront peut-être pas le jour pour des raisons financières ou organisationnelles.

Le CE étudie en priorité les projets impliquant des voyages et des sorties.

Les représentants des parents d'élèves émettent des réserves sur le projet de natation notamment sur le fait que les entraînements ne sont pas organisés par les porteurs du projets contrairement aux autres PROZAP sportifs. Le Proviseur explique que les professeurs porteurs du projet lui ont fait part d'une demande pour que cela soit organisé et qu'il attend d'avoir la finalisation des entraînements de leur part. Un représentant des enseignants, constate que le projet « Ambassadeurs en herbe » est absent de la liste proposée. Le Proviseur précise qu'il faut inclure le projet « Ambassadeurs en herbe » mais qu'il n'était pas possible de finaliser le projet en l'état car le lieu d'organisation de la finale régionale n'a pas encore été défini.

M. PLANTÉ, Proviseur, soumet chaque projet de voyages et de sortie à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

## **9) Carte des emplois**

Le Proviseur présente les 3 demandes de suppression de support en expliquant que la décision sera prise à l'issue du CT à Paris. Il explique que pour le LFIB, cela ne modifie pas le nombre de poste mais le statut des enseignants concernés et que les supports étaient gelés depuis la rentrée de septembre.

Les postes concernés sont les suivants :

- Poste d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré n° 4139
- Poste d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré n° 5794
- Poste d'enseignant du 2<sup>nd</sup> degré n° 1365

M. FISCHER, représentant des personnels enseignants, explique qu'au LFIB les enseignants veulent devenir résidents pour des raisons notamment financières et que si le nombre de poste de résidents se réduit cela aura à terme une incidence sur l'attractivité de l'établissement.

Mme SCHMITT, attachée pour le français représentante du COCAC, rappelle le contexte budgétaire global dans lequel s'inscrit cette mesure. M. MASSIEUX, représentant du COGES, explique que cette mesure cumulée avec la hausse du pourcentage de reversement à l'AEFE aura une incidence négative sur les finances de l'établissement donc probablement sur les frais de scolarité. M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle le montant global de la contribution de l'AEFE reste important et que l'AEFE contribue aussi au co-financement de travaux notamment liés à la sécurité (150 000 euros en 2017).

M. BAUCHET, Conseiller consulaire, s'alarme de la tendance de suppression de poste de résidents qui remet en cause un équilibre et il fera remonter cela aux élus.

La mesure de carte scolaire concernant le poste d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré n° 4139 est soumise au vote :

Vote défavorable

Votants : 16	Abstention : 3	Contre : 10	Pour : 3
--------------	----------------	-------------	----------

La mesure de carte scolaire concernant le poste d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré n° 5794 est soumise au vote :

Vote défavorable

Votants : 16	Abstention : 3	Contre : 10	Pour : 3
--------------	----------------	-------------	----------

La mesure de carte scolaire concernant le poste d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré n° 1365 est soumise au vote :

Vote défavorable

Votants : 16	Abstention : 3	Contre : 10	Pour : 3
--------------	----------------	-------------	----------

## **10) Fonctionnement de l'établissement**

### 10.a) Calendrier

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que le calendrier prévisionnel est accessible sur le site, régulièrement actualisé. Il sera présenté à chaque CE.

### 10.b) Section internationale

M. PLANTÉ, Proviseur, explique que la section internationale ouvrira en CE2 l'année et que les procédures de recrutement d'un professeur des écoles anglophones natif est en cours. Il précise que le LFIB est en train de constituer un dossier pour l'ouverture d'une section internationale au collège mais que l'état actuel du dossier ne permettait pas de le soumettre cette année car il manque des éléments bloquants notamment en termes de ressources humaines.

Malgré les nombreuses contraintes, M. BASTICK, chargé du dossier, est plutôt optimiste.

### 10.c) Orientation

M. PLANTÉ, Proviseur, explique que l'orientation vers le supérieur connaît d'importantes réformes cette année, la plateforme « APB » étant remplacée par « Parcours Sup ».

Les représentants des professeurs et des parents au CE explique que le poste d'assistant documentaliste n'a pas été pourvu depuis le début de l'année scolaire et que cela a des conséquences tant sur le fonctionnement du CDI que sur rôle de PRIO.

M. MASSIEUX, représentant du COGES, explique qu'il n'y a de suppression de poste et que le poste est prévu au budget il n'y a donc pas d'obstacle financier à cette démarche.

### **11) Présentation du plan de formation des personnels**

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que le budget alloué à la formation des personnels au LFIB est supérieur à la moyenne et que de toutes les catégories de personnel du LFIB en bénéficient. Ce plan de formation repose sur des stages AEFE (55 personnels concernés) et sur une formation interne au LFIB, notamment en matière de sécurité, d'utilisation du numérique et de maîtrise de la langue française.

Les représentants élus des parents d'élèves demandent que le plan de formation continue du LFIB soit communiqué au CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

### **12) Questions diverses.**

#### **Questions des représentants élus des enseignants**

a) Serait-il possible de mettre en place rapidement une restauration pour les lycéens à la récréation du matin ? Comme ils n'ont plus le droit de sortir il faudrait leur fournir une solution de remplacement.

M. MASSIEUX, représentant du COGES, explique que le Comité de Gestion va faire immédiatement une demande en ce sens à la société Sodexo : un petit point de vente sera ouvert le plus vite possible.

En attendant, le CE propose que les lycéens aient accès au point de vente situé devant la loge à l'entrée du lycée.

b) Le programme Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Il est mis en place dans tous les collèges français. Les collégiens du LFIB vont-ils en bénéficier ?

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que le LFIB ne pourra pas bénéficier de l'aide financière des collectivités locales, contrairement aux collèges français.

Les représentants élus des parents d'élèves mettent en avant tout l'intérêt de ce programme, notamment pour certains collégiens qui rentrent tard chez eux après un long temps dans les transports ou qui ne peuvent pas être suffisamment aidés par leur famille.

M. MASSIEUX, représentants du COGES, rappelle l'accord sur le principe de ce programme, l'enveloppe budgétaire restant à déterminer.

Les représentants élus des professeurs disent qu'ils vont consulter leurs collègues pour voir quelle proportion serait prête à assurer l'encadrement des élèves dans ce programme.

## **Questions des représentants élus des parents d'élèves**

c) Quel est le niveau d'avancement des groupes de travail pour finaliser le projet d'établissement ?

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que ces groupes de travail ont pour vocation à finaliser la partie action et indicateurs du projet d'établissement et non pas à se substituer aux commissions issues du comité de gestion. Le groupe de travail orientation s'est réuni. Le groupe de travail sur le numérique et sur les langues sera réuni avant la fin de l'année civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15

Le Secrétaire

Le Président